

Plan de carrière : l'accord est enfin signé

SUD-AFP a signé, mardi 13 novembre 2007, le protocole d'accord relatif à l'amélioration du plan de carrière des Employés de Presse, faisant suite à deux semaines de grève qui se sont déroulées au mois de mars 2007.

Cette amélioration du plan de carrière se déroule en deux étapes.

1^{er} JANVIER 2008

- Augmentation de 3 points (soit 33,40€ bruts mensuels hors ancienneté) de la Prime Spéciale pour l'ensemble de la catégorie. **Cette augmentation est automatique et elle concerne tous les Employés.**
- En ce qui concerne les fonctions d'Employés qui bénéficient jusqu'à présent de Prime de Rendement Minimum (à savoir : les cyclistes, employés accueil-courrier, standardistes, chauffeurs, opérateurs reprographie, motocyclistes et motocyclistes grand reportage, infirmières, employés service hippique), la Direction a décidé dans un souci de « simplification » de la grille de convertir ces Primes de Rendement Minimum en nouveaux coefficients. Ainsi, ces fonctions qui pour un certain nombre d'entre elles ne disposaient que d'un seul échelon, vont à compter de janvier 2008 se voir attribuer plusieurs nouveaux échelons. Le léger gain apporté par cette « conversion » réside dans le fait que la prime d'ancienneté entreprise (allant jusqu'à 20%) va désormais s'appliquer sur les sommes ainsi converties. De plus, pour déterminer ces nouveaux coefficients, la Direction a procédé à des arrondis de coefficients en appliquant la règle de l'entier supérieur. **Bien évidemment, les fonctions énoncées ci-dessus bénéficieront comme toutes les autres, de l'augmentation de leur Prime Spéciale de 3 points à compter de janvier 2008.**

1^{er} SEPTEMBRE 2010

- **Création dans chaque filière de métiers, d'un nouveau coefficient supérieur de 3 points** (soit 33,40€ bruts mensuels hors ancienneté) **au dernier coefficient de la filière.** Ce nouveau coefficient sera attribué de manière automatique à chaque Employé au bout de trois années passées dans l'échelon précédent. Les éventuelles Primes de Rendement détenues par le salarié **ne seront pas ratissées** lors du passage à ce dernier échelon.

Ce nouvel échelon ayant pour but de rallonger le plan de carrière, il a été procédé à **la création de nouveaux paliers de Prime de Carrière** (création d'un 5^{ème} palier : valeur 300,64€ / 6^{ème} palier : valeur 356,31€ / 7^{ème} palier : valeur 400,85€) qui vont relancer dans le temps le plan de carrière des Employés qui pour certains, rappelaient se retrouver bloqués dès janvier 2010.

Pour SUD-AFP cet accord est un bon accord car il attribue de façon automatique des augmentations de salaire et un allongement du plan de carrière à TOUS les Employés de Presse.

Si cet accord a pu être signé, c'est en premier lieu grâce aux Employés de Presse qui ont refusé que soient introduits dans leur plan de carrière des éléments subjectifs tels que le « mérite » et le « au choix ». Ils ont tenu à conserver l'esprit de solidarité qui existe toujours dans cette catégorie.

Délégués du Personnel SUD :

Brigitte Vouhé (poste 7676)

Benoît Chatorrier (poste 4510)



Pour adhérer à SUD-AFP, contactez vos délégués